Le champ d'asile est consacré.
Elevez-vous, cité nouvelle;
Soyez-nous un port *assuré*
Contre la fortune infidèle. BÉRANGER.

‖ Qui est en sûreté : *Se croire* ASSURÉ *derrière des remparts. Typhon, qui se croyait* ASSURÉ *par le malheur de ce prince, se vit tout d'un coup abandonné des siens.* (Bossu.)

Et le sang répandu de mille conjurés
Rend mes jours plus maudits, et non plus *assurés*.
CORNEILLE.

— Comm. Garanti par une assurance : *Maison* ASSURÉE. *Grange* ASSURÉE. *Navire* ASSURÉ. *Marchandises* ASSURÉES. *Mobilier* ASSURÉ. ‖ Se dit aussi des personnes à qui une compagnie d'assurance garantit une propriété, un avantage quelconque : *Être* ASSURÉ *contre l'incendie, contre la grêle. Il y a longtemps que je suis* ASSURÉ.

— Manég. Qui ne bronche pas : *Cheval* ASSURÉ. *Le mulet, très-*ASSURÉ *des pieds, est la meilleure monture dans les chemins pierreux et raboteux.* (Lunier.)

— Substantiv. Personne qui a de l'assurance, de la fermeté : *Le cardinal faisait l'*ASSURÉ, *et il n'était pas si fort qu'il le paraissait.* (De Retz.) ‖ Celui dont la propriété est garantie par des assureurs : *L'assureur et l'*ASSURÉ. *Tous les* ASSURÉS *ont été indemnisés.*

— Gramm. On verra que le verbe *assurer* a deux acceptions différentes, dans l'une desquelles il veut pour complément direct un nom de personne, tandis que dans l'autre le nom de personne doit figurer comme complément indirect. Il semble de là qu'il faut écrire : *Il nous a* ASSURÉS *de sa reconnaissance*, et *Il nous a* ASSURÉ *qu'il tenait cette nouvelle d'une source certaine.*

— **Syn. Assuré, authentique, certain, constant, évident, formel, incontestable, indubitable, positif, sûr.** Ce qui est *évident* emporte conviction dès le premier coup d'œil : *proposition évidente par elle-même.* La vérité que suppose *certain* ne se montre pas d'abord : il faut, pour parvenir à l'apercevoir, des idées intermédiaires et quelque travail : *Le principe est évident, la conséquence est* CERTAINE. (Bossu.) *Sûr* indique des raisons moins décisives : *Dieu m'a qu'on fût à peu près* SÛR *que mon frère était mort, on n'en avait point de preuve juridique.* (J.-J. Rouss.) *Assuré* a un rapport particulier à la durée des choses et au témoignage des hommes : *Il ne faut pas condamner notre prochain sans être bien* ASSURÉ *qu'il est coupable.* (Vasc.) Ce qui est *positif* ne peut être nié : *Des faits* POSITIFS *rapportés par les historiens prouvent plus que tout ce qu'on tendrait à prouver le contraire.* (Montesq.) Ce qui est *formel* est si nettement exprimé qu'il ne saurait faire l'objet d'une incertitude : *Un engagement si* FORMEL *dissipa tous les doutes.* (Roll.) Ce qui est *authentique* fait foi ou est digne de foi par l'autorité dont il est revêtu, ou par celle du personnage dont il émane : *Absalon est tombé dans une erreur grossière, en regardant comme* AUTHENTIQUES *des lettres si ridiculement supposées.* (Volt.) Ce qui est *constant* est passé à l'état de vérité fermement établie : *Ce principe est si* CONSTANT, *qu'il subsiste malgré toutes les passions qui le combattent.* (Volt.) Ce qui est *indubitable* supprime les scrupules, ou les difficultés qui naissent dans l'esprit : *Je ne veux que mettre ici en évidence tous les fondements de cette religion chrétienne qui sont* INDUBITABLES, *et qui ne peuvent être mis en doute par quelque personne que ce soit.* (Pasc.) Ce qui est *incontestable* exclut les disputes : *Il n'y a rien non-seulement de plus contesté, mais encore de plus faux que ce que M. Jurieu nous donne ici pour* INCONTESTABLE. (Bossu.)

— **Antonymes.** Conjectural, contestable, douteux, équivoque, éventuel, hypothétique, incertain, problématique.

ASSURÉMENT adv. (a-su-ré-man — rad. *assuré*). D'une manière ferme, assurée, résolue :

Marchons *assurément* sur les pas d'une femme.
ROTROU.

Qui marche *assurément* n'a point peur de tomber.
CORNEILLE.

L'enfant qui sait déjà demander et répondre,
Qui marque *assurément* la terre de ses pas...
RÉGNIER.

‖ Vieux en ce sens.

— Certainement, sûrement, sans aucun doute : *Oui,* ASSURÉMENT. *Non,* ASSURÉMENT. ASSURÉMENT, *non, ce n'est pas nous,* ASSURÉMENT, *qui l'en empêcherez.* (A'cad.) ASSUREMENT *on ne peut rien concevoir qui soit plus digne de Dieu.* (Boss.) *Et* ASSURÉMENT *celui qui sait vaincre ses ennemis domestiques ne craindra pas les ennemis de l'État.* (Mass.) *Ce n'est pas* ASSURÉMENT *par le besoin d'être mené en laisse par vos faveurs.* (Volt.) *Les plus grands ouvrages de l'esprit humain sont très-*ASSURÉMENT *les moins parfaits.* (Vauven.) *Rien n'est plus clair,* ASSURÉMENT. (Beaumarch.) *Un jeune gentilhomme grec est* ASSURÉMENT *l'être le plus superbe et le plus content de lui-même que je connaisse.* (Guiraud.) *Si la révolte contre le pouvoir peut être légitime, c'est* ASSURÉMENT *contre la tyrannie d'un despote.* (Laténa.)

Un octogénaire plantait.
Passe encor de bâtir, mais planter à cet âge,
Disaient les jouvenceaux, enfants du voisinage;
Assurément, il radotait. LA FONTAINE.

‖ D'une façon certaine, positive, assurée : *Je ne connais pas* ASSUREMENT *son écriture.* (Voiture.) *Le bien que j'estime le plus est celui que je crois posséder le plus* ASSURÉMENT. (Volt.)

— **Antonymes.** Éventuellement, peut-être.

ASSURER v. a. ou tr. (a-su-ré — rad. *sûr*). Rendre stable, solide, fixe; étayer : ASSURER *une muraille, un plafond, une poutre.* ASSURER *une statue sur son piédestal.* ASSURER *un volet, une persienne.* ASSURER *un balcon avec des barres de fer.* ASSURER *les navires avec des ancres.* Il ASSURA *la table avec un tenon. Cette planche vacille, mettez-y un clou pour l'*ASSURER. (Acad.) *Si on n'*ASSURE *le fondement, on ne peut* ASSURER *l'édifice.* (Pasc.) ‖ Rendre ferme, sûr : ASSURER *les pas d'un enfant. Pour* ASSURER *la main d'un écolier, il faut le faire écrire, le faire dessiner très-souvent.*

Un bâton dans sa main *assure* sa démarche.
DELILLE.

— Par anal. Donner de l'assurance à : ASSURER *son regard, son maintien, sa contenance.* ‖ Donner du courage, de la fermeté, du sang-froid à : *L'habitude d'entendre le canon* ASSURE *les soldats.* (Acad.) Peu usité dans ce dernier sens. ‖ Rassurer, donner de la confiance à : *On* ASSURE *par ce moyen la conscience.* (Pasc.) *Une voix qui lui était familière* l'ASSURA *d'abord.* (La Font.)

Pendant qu'un philosophe *assure*
Que toujours par leurs sens les hommes sont dupés,
Un autre philosophe jure
Qu'ils ne nous ont jamais trompés.
LA FONTAINE.

‖ Confirmer : *Les circonstances du temps* ASSURENT *la date d'Eusèbe.* (Boss.) *Ils croient en* ASSURER *la vérité par une affectation d'orgueil.* (Mass.) ‖ Protester auprès de, affirmer à, avec un nom de personne pour régime direct : *Je t'*AI ASSURÉ *de mon dévouement, de mon affection. Elle m'*AVAIT ASSURÉ *de sa fidélité. Vous pouvez l'*ASSURER *que je prendrai ses intérêts.* (Acad.) *La province vous* ASSURE, *par ses députés, de sa sincère reconnaissance.* (Fléch.) *Sur le point de quitter ses disciples, Jésus-Christ leur* ASSURE *un accident déterminé : Trois compagnies* AVAIENT ASSURÉ *ce théâtre.* ‖ *Faire assurer*, ou simplem. *assurer*, Contracter avec des assureurs en désignant l'objet de l'assurance : FAIRE ASSURER *sa maison, son mobilier.* ASSURER *sa maison contre l'incendie.* ASSURER *les récoltes contre la grêle, les inondations.* ASSURER *la cargaison d'un navire.* ‖ *Assurer le capitaine et l'équipage d'un navire*, S'engager à les racheter, s'ils viennent à être pris. Vieux en ce sens. Signifie aujourd'hui, dans le langage des compagnies d'assurance, s'engager à payer, en cas de mort, une indemnité aux familles des marins décédés. ‖ *Assurer un jeune homme, le faire assurer*, Payer ou recevoir une certaine somme d'avance, pour qu'il soit remplacé, s'il vient à tomber au sort.

— Manég. *Assurer un cheval*. Lui faire prendre une position franche et l'habituer à exécuter avec régularité et précision tous les mouvements et les arrêts. ‖ *S'assurer la bouche d'un cheval*, L'accoutumer à souffrir le mors.

— Fauconn. *Assurer l'oiseau*, L'apprivoiser pour empêcher qu'il ne s'effraye, l'accoutumer à ne point avoir peur.

— Mar. *S'assurer son pavillon*, Le faire reconnaître, l'arborer en tirant un coup de canon pour affirmer sur l'honneur le pavillon national du navire.

S'assurer, v. pr. S'affermir, prendre de l'aplomb dans l'attitude ou la démarche : S'ASSURER *sur ses pieds.* S'ASSURER *en selle.* ASSUREZ-VOUS *bien dans cette position.* (Acad.) ‖ Rendre ferme, solide : *Il faut qu'un chirurgien s'exerce pour se bien* ASSURER *la main.* (Acad.)

— Se mettre en sûreté, se garantir par des précautions, par des mesures : S'ASSURER *contre quelqu'un.* S'ASSURER *contre les pièges.*

Contre mon ennemi laisse-moi m'*assurer*.
RACINE.

— Prendre une entière connaissance d'un fait, en acquérir la certitude : *On s'*ASSURA *d'abord si elle avait dit vrai.* ASSUREZ-VOUS *de cette nouvelle avant de la répandre.* (Acad.) *On ne peut s'*ASSURER *de la vérité que par cette seule raison.* (Pasc.) *J'aimerais mieux ne pouvoir expliquer l'idée que nous nous formons de l'âme, comment* NOUS ASSURERIONS-*nous qu'elle est la même dans tous les hommes?* (Pasc.) *Qui sait ce que c'est que la vérité, et comment peut-on* S'ASSURER *de l'avoir sous la connaître?* (Pasc.) *Vous me direz que ces conditions vous paraîtraient merveilleuses, si vous pouviez* VOUS ASSURER *qu'elles s'accomplissent de bonne foi.* (Fén.) *Elle veut s'*ASSURER *si elle est aimée.* (La Bruy.) *Il ne faut chercher à être éloquent qu'après s'*ÊTRE ASSURÉ *de bien s'entendre et d'être bien entendu.* (La Harpe.) *Tibère ne rendit la mort d'Auguste publique qu'après* S'ÊTRE ASSURÉ *de celle du jeune Agrippa.* (La Harpe.) *Voulez-vous former un élève?* ASSUREZ-VOUS *de sa vocation.* (Barthél.)

Pour m'*assurer* si cette prophétie
Selon mes vœux un jour s'accomplir,
J'ai résolu de prolonger ma vie. DÉSAUGIERS.

‖ Etre certain de quelque chose; en avoir, en prendre l'assurance : *Je* M'ASSURE *que vous serez satisfait.* (Pasc.) *Je* M'ASSURE *que vous avouerez à la fin qu'il n'y a peut-être rien de si difficile que de rendre hérétiques ceux qui ne le sont pas.* (Pasc.)

Madame, *assurez-vous* qu'il ne peut y périr.
CORNEILLE.

J'aimais, et je pouvais m'*assurer* d'être aimée.
RACINE.

... *Assurez-vous* qu'Isabelle est constante.
RACINE.

Madame, *assurez-vous* de mon obéissance.
RACINE.

Il ne se faut jamais moquer des misérables,
Car qui peut s'*assurer* d'être toujours heureux?
LA FONTAINE.

— *Je m'assure*, Proposition incidente qui se place, soit au milieu, soit à la fin de la phrase, pour signifier, je crois, je pense, je suppose : *Six couplets de chansons qui*, JE M'ASSURE, *remettront toutes choses dans l'équilibre.* (Montesq.) *On conviendra*, JE M'ASSURE, *que voilà une étrange manière de contracter.* (J.-J. Rouss.)

Quelque chien enragé l'a mordu, *je m'assure*.
MOLIÈRE.

. . . . Je vois deux lévriers,
Qui, *je m'assure*, sont courriers.
LA FONTAINE.

— *S'assurer dans* ou *en, s'assurer sur*, Mettre sa confiance en : S'ASSURER *en quelqu'un. Malheur à celui qui ne* S'ASSURE *que dans ses richesses!* (Acad.) *Il ne doit ni présumer de sa vertu, ni* S'ASSURER SUR *son innocence.* (Fléch.) *C'est en quoi je trouve la condition d'un gentilhomme malheureuse, de ne pouvoir point* S'ASSURER SUR *toute l'honnêteté et la prudence de sa conduite.* (Mol.)

Je le connaissais trop pour m'*assurer* sur lui.
RACINE.

Ne vous *assurez* point sur l'amour qu'il vous porte.
RACINE.

Ne vous *assurez* point sur ce cœur inconstant.
RACINE.

Ne vous *assurez* point sur ma faible puissance.
RACINE.

Ne vous *assurez* pas en vos preux trophées.
C. DELAVIGNE.

S'assurer-t-on sur l'alliance
Qu'a faite la nécessité? LA FONTAINE.

Ils ne s'*assurent* point en leurs propres mérites,
Mais en ton nom, par eux invoqué tant de fois.
RACINE.

‖ On a dit dans le même sens, *S'assurer à* : Faut-il que je m'*assure au* rapport de mes yeux?
MOLIÈRE.

Mais je m'*assure* encore aux bontés de ton père.
RACINE.

— *S'assurer de quelqu'un*, S'assurer sa protection, gagner ses bonnes grâces, se ménager son appui : *Il faut s'*ASSURER DU *ministre. C'est de cet homme que votre affaire dépend; si vous voulez qu'elle réussisse,* ASSUREZ-VOUS DE *lui.* (Acad.) *Les Romains, pour attaquer avec sûreté de si redoutables adversaires,* S'ASSURÈRENT DES *Carthaginois.* (Boss.) *Timoléon* S'ASSURA DE *deux capitaines qui étaient sans cesse auprès de Philoclète; il leur promit de grandes récompenses.* (Fén.) Il S'ASSURA DU *landgrave de Hesse et de la maison de Brunswick.* (Volt.)

Pour cet heureux moment as-tu tout préparé?
Et nos amis secrets t'en-tu bien assuré?
CRÉBILLON.

‖ *S'assurer de quelqu'un*, *de la personne de quelqu'un*, S'emparer de lui : S'ASSURER D'*un ennemi, d'un malfaiteur. Sait-lui dresse des embûches pour* S'EN ASSURER. (Mass.) *La province* S'ASSURA *de leur personne.* (Montesq.)

Je tous les deux, madame, il se faut *assurer*.
RACINE.

Soit qu'il résiste ou non, vous *assurer* de lui.
CORNEILLE.

Allez, dès aujourd'hui,
Soit qu'il résiste ou non, vous *assurer* de lui.
CORNEILLE.

— *S'assurer une chose, s'assurer d'une chose*, Se garantir la possession, la jouissance, faire en sorte de s'en rendre maître, de l'avoir à sa disposition : S'ASSURER *une loge au théâtre.* S'ASSURER *d'une voiture.* S'ASSURER *des provisions pour six mois, pour un an.* (Acad.) *Ce général* S'EST ASSURÉ DE *tel poste.* (Acad.) *Ils croyaient que c'était le meilleur moyen de* S'ASSURER *leurs conquêtes.* (Boss.) *Vous reconnaîtrez que ceux qui font des œuvres dignes de leur foi* S'ASSURENT *la vie éternelle.* (Boss.) *Celui-là ne peut* S'ASSURER DE *son repos, qui trouble le repos des autres.* (Fléch.) *Un roi, qui peut* S'ASSURER DE *cent mille bras, ne peut guère* S'ASSURER D'*un cœur.* (Fonten.) DE *quoi peut-on* S'ASSURER *avec des gens qui n'ont aucun système fixe?* (J.-J. Rouss.) *J'avais manqué l'occasion de* M'ASSURER *une existence qu'on m'offrait.* (J.-J. Rouss.) *Qui sait utiliser le jour* S'ASSURE DU *lendemain.* (E. de Gir.)

Maxime et ta moitié s'*assurent* de la porte.
CORNEILLE.

Assurez-vous l'honneur de m'empêcher de vivre.
CORNEILLE.

Assurez-vous du cœur et du choix de la reine.
RACINE.

— Absol. Prendre de la confiance; être entièrement convaincu : *On ne peut* S'ASSURER, *et l'on est toujours dans la défiance.* (Pasc.) *J'en voyais trop pour nier, et trop peu pour* M'ASSURER. (Pasc.) *Je n'y voyais guère de quoi* M'ASSURER. (Descartes.) ‖ Se rassurer, ne plus craindre :

Princesse, *assurez*-vous, je les prends sous ma garde.
RACINE.

. . . . . Mes nymphes
A peine s'*assuraient* dans le fond de leurs eaux.
RACINE.

. . . . . A moins que Valère se pende,
Bagatelle! son cœur ne s'*assurera* point.
MOLIÈRE.

— **Syn. Assurer, affirmer, attester, avancer, certifier, confirmer, garantir, prétendre, promettre, répondre, soutenir.** V. AFFIRMER.

— Syn. **Assurer, rassurer.** Au propre, on *assure* contre un danger possible : *Si on n'*ASSURE *le fondement, on ne peut* ASSURER *l'édifice.* (Pasc.) On *rassure* ce qui est ébranlé : *Il faut* RASSURER *cette muraille, elle menace ruine.* (Acad.) Au figuré, on *assure* celui qui manque de confiance : *Quand vous m'avez exposé les choses, mon silence même vous* ASSURE. (Boss.) On *rassure* celui qui est déjà troublé, intimidé : *Quelques soldats commençaient à s'ébranler, quand l'exemple de leur capitaine les* RASSURA. (Acad.)

ASSURETTE s. f. (a-su-rè-te — rad. *assurer*). Nom que l'on donne dans le Levant à l'assurance maritime.

ASSUREUR s. m. (a-su-reur — rad. *assurer*). Comm. Celui qui, moyennant une prime, assure des propriétés, des objets de nature déterminée contre certaines éventualités qui peuvent les détruire ou en diminuer la valeur, ou dans certaines circonstances prévues : *Un* ASSUREUR *maritime. Un* ASSUREUR *contre l'incendie.*

— **Antonyme.** Assuré.

ASSURGENT, ENTE adj. (a-sur-jan, an-te — du lat. *assurgens*, qui se lève, qui se dresse). Bot. Se dit de toute partie qui, étant horizontale à sa base, se redresse ensuite et prend une position verticale. Syn. de *ascendant.*

ASSYRIE, contrée de l'ancienne Asie, entre l'Arménie au nord, la Mésopotamie à l'ouest, la Médie à l'est et la Babylonie au sud. Elle correspondait, par conséquent, en grande partie au Kourdistan actuel; son fleuve principal était le Tigre; ses villes les plus importantes étaient Ninive, capitale; Arbelles, Opis, etc. Telle était l'Assyrie proprement dite. Mais ce nom fut appliqué à beaucoup d'autres contrées, suivant l'extension de la puissance des rois de Ninive. Il y eut même une époque où le nom d'Assyrie s'étendait à presque toute l'Asie. Cette contrée eut dans l'histoire deux plus hautes phases principales : 1° le premier empire assyrien, fondé par Bélus, et qui, après le fondateur, eut pour souverains Ninus, Sémiramis, Ninyas; après avoir subsisté pendant plus de douze siècles, il finit avec Sardanapale, 759 ans av. J.-C.; 2° le second empire d'Assyrie, ou empire de Ninive, qui eut pour rois Sardanapale II, Téglath-Phalasar, Salmasar, Sennachérib, Assar-Haddon, Nabuchodonosor Ier et Sarac. Ce second empire, qui dura à peine un siècle et demi, fut renversé par Nabopolassar, gouverneur de Babylone, qui, en détruisant Ninive (625), subordonna l'Assyrie à la Babylonie; enfin, en 538, Cyrus fit de l'Assyrie et de la Babylonie une province de la Perse, dont elles suivirent dès lors les destinées. Des fouilles récentes, exécutées sur l'emplacement de Ninive, ont justifié tout ce qu'Hérodote et Diodore de Sicile avaient dit de la magnificence et de la civilisation avancée de cette ville, une des plus célèbres de l'antiquité.

ASSYRIEN, IENNE s. et adj. (a-si-ri-ain, i-è-ne). Habitant de l'Assyrie; qui appartient à l'Assyrie ou à ses habitants : *Sous Cyrus, les* ASSYRIENS *furent réunis aux Perses. Les mœurs* ASSYRIENNES *étaient célèbres par leur mollesse.*

— Ant. *Robes assyriennes*, Robes de soie que portaient les anciens Perses. On dit plus ordinairement *robes médiques.*

— s. m. Idiome parlé par les Assyriens et jusqu'au delà du Tigre : *L'*ASSYRIEN, *qui était sans doute un dialecte araméen, se parlait à Babylone.* (Encycl.)

Encycl. Art assyrien. La civilisation des Assyriens, rivale en antiquité et en durée de celle des Egyptiens, ne nous était connue, il y a vingt-cinq ans, que par des documents écrits, vagues et incomplets; Ninive, la capitale du puissant empire de Ninus, avait été si complétement effacée de la terre que les savants modernes ne s'accordaient pas même pour en fixer l'emplacement. En 1820, Cl.-J. Rich, agent diplomatique du gouvernement anglais à Bagdad, eut le premier l'idée que les ruines de cette antique cité pouvaient être enfouies dans de vastes monticules situés sur la rive gauche du Tigre supérieur. L'honneur de découvrir ces ruines était réservé à M. P.-E. Botta, consul de France à Mossoul, qui, en 1842, entreprit des fouilles sur le monticule de Koyoundjik, et les continua au village de Khorsabad, à environ 22 kilom. du fleuve. Ses efforts intelligents furent couronnés d'un succès complet : à la fin de 1844, il exhuma, à Khorsabad, un palais tout entier construit par le roi Sargon (Salmanazar); les débris de ce monument, conduits à Bagdad et embarqués pour la France, arrivèrent à Paris au mois de février 1847; ils y excitèrent une surprise et une admiration universelles, et formèrent le noyau du musée assyrien du Louvre. Le savant anglais Layard, envoyé par son gouvernement à la recherche de semblables richesses, exécuta, de 1845 à 1849, des fouilles considérables qui amenèrent la découverte, à Nimroud et à Koyoundjik, de plusieurs palais et de deux temples : de nombreux fragments d'antiquités, provenant de ces fouilles, furent transportés au *British Museum*, où ils remplissent une galerie tout entière. Les recherches ne se sont pas arrêtées là; elles ont été continuées, pour le compte de l'Angleterre, par M. Ormuzd Rassam, pour celui de la France, par MM. V. Place, F. Fresnel, Thomas, Jules Oppert. En même temps, on s'est livré à une étude approfondie des inscriptions en caractères cunéiformes (V. ce mot), qui s'offrent en grand nombre dans les monuments de Ninive et donnent les renseignements les plus minutieux sur leur construction. Le résultat de ces fouilles et de ces études a permis de se former une idée assez exacte de l'*art assyrien*. On a reconnu que cet art, plus expressif, plus varié que l'art égyptien, a quelque chose de particulièrement sémitique. Son influence sur les arts des nations voisines a été considérable; les Juifs, les Phéniciens, les peuples indigènes de l'Asie Mineure, les Mèdes, les Perses l'ont imité plus ou moins servilement, les Grecs lui ont emprunté plusieurs ornements de leur architecture, et les Etrusques eux-mêmes, dans les compositions dont ils ont décoré leurs vases, semblent avoir pris les bas-reliefs ninivites pour modèles. Quant aux Babyloniens, qui à diverses époques ont partagé les destinées des habitants de Ninive, et qui ont eu la même langue, les mêmes mœurs, la même civilisation, on serait fondé à regarder leurt art comme une dépendance de l'art assyrien : toutefois, les monuments des deux villes offrant plusieurs caractères distinctifs, nous ne nous occuperons ici que de l'art ninivite.

I. *Architecture.* Les palais de Ninive s'élèvent sur des monticules artificiels, vastes terrasses destinées à dominer le cours du Tigre. La contrée étant dénuée de pierres, les murs sont bâtis en briques, composées de terre et de paille hachée, et qui ont été cuites au soleil. L'épaisseur de ces murs varie entre 1 m. 50 c. et 4 m. 60 c. Les briques étaient recouvertes, dans les appartements les moins luxueux, d'une simple couche de plâtre; dans les salles de réception, de dalles d'albâtre ou de gypse, matériaux qu'on trouvait en abondance dans les plaines de la Mésopotamie et dans celles qui sont situées entre le Tigre et les montagnes du nord. Ces dalles ou panneaux, plus hauts que longs, étaient maintenus entre eux par des crampons de fer ou de cuivre, ou des chevilles de bois. Les crampons à double queue d'aronde étaient encastrés dans les deux panneaux adjacents. Les angles des salles étaient ordinairement formés par une seule pierre angulaire; tous les murs se coupaient à angles droits. Les différents corps de bâtiments communiquaient entre eux par des corridors. Les entrées principales des salles étaient encadrées par de gigantesques taureaux et des lions ailés à tête humaine; lorsque plusieurs portes sans décorées s'ouvraient dans la façade d'un édifice, les taureaux qui leur servaient de jambage se rapprochaient par la partie postérieure; entre eux, et par conséquent à égale distance de chaque porte, un géant étouffant un lion occupait une niche pratiquée dans la muraille. Les entrées secondaires étaient ornées de figures colossales de divinités ou de prêtres. On n'a pas découvert de vestiges de portes ou de grilles, mais on aperçoit encore les trous qui devaient recevoir les verrous verticaux, ainsi que des ouvertures ménagées pour les gonds. Sous les dalles des portes d'entrée, il était d'usage de déposer de petites statuettes de divinités, dans le but sans doute de protéger le monument.

Les dalles de revêtement des murs excédent rarement 3 m. 65 c. de hauteur, et les plus grands taureaux atteignent 5 mètres : au-dessus de ces figures et des panneaux, le mur de briques était couvert d'un enduit de peu d'épaisseur sur lequel étaient peints des ornements variés, des méandres, des palmettes, des taureaux, des lions. Quelques archéologues ont pensé que cette sorte de frise soutenait la galerie des fenêtres; un bas-relief trouvé par M. Layard nous montre en effet un palais dont les différents étages sont couronnés ainsi par une ligne de fenêtres. Selon d'autres savants, la lumière pénétrait dans les salles par des ouvertures pratiquées dans les plafonds, et que l'on fermait, pendant la saison des pluies et pendant les grandes chaleurs, au moyen de peaux de veau marin auxquelles les Assyriens attribuaient la vertu d'éloigner la foudre. Ce qui paraît certain, c'est que l'eau du ciel pouvait tomber à l'occasion dans les salles, car on a découvert de petits égouts se dirigeant de chaque pièce vers un canal principal. Il est à remarquer, d'ailleurs, que les pièces intérieures ne communiquaient avec les pièces situées en façade que par les portes : on en a conclu naturellement qu'elles devaient recevoir la lumière d'en haut. Quant à la toiture, elle était sans doute formée de poutres reposant par les deux extrémités sur les murs; des solives transversales, des madriers ou des branches d'arbre étaient placés sur ces poutres; le tout était couvert d'une couche de terre à briques réduite en boue et que le soleil séchait bientôt. C'est ainsi que les Arabes du bord du Tigre font encore aujourd'hui les couvertures de leurs maisons. On a découvert à Nimroud une petite chambre qui était voûtée en briques cuites au feu; mais il n'existe pas de traces de voûtes employées pour couvrir de grands espaces. Quelquefois les portes étaient voûtées à plein cintre : on en voit du moins qui sont figurées ainsi dans les bas-reliefs. Selon toute probabilité, les escaliers étaient cachés dans l'épaisseur du mur; des inscriptions disent que l'usage des escaliers tournants fut importé de la Syrie. A l'extérieur, les murs, ceux de la façade au moins, étaient revêtus de dalles d'albâtre ou de briques vernissées, bleues et blanches. Ces briques étaient parfois disposées de manière à former des rentrées et des saillies, ou on les remplaçait par des demi-colonnes réunies en systèmes d'un nombre impair. Les grandes murailles d'enceinte des palais, formées d'un massif de briques crues, avaient des soubassements en vastes pierres de taille du calcaire le plus dur. A Khorsabad, on a dégagé sept portes de l'enceinte, dont trois véritables arcs triomphaux sont ornés de sculptures et de briques polychromes; une de ces portes, haute de 10 m. 60 c., a conservé sa voûte, qui est construite en briques et à plein cintre. On a trouvé aussi, dans des fouilles récentes, une colonnade d'une espèce entièrement nouvelle : ce sont des colonnes peintes à la chaux, qui paraissent exclusivement destinées à porter, et dont l'intervalle n'est pas de plus de 4 centimètres; elles sont distribuées par sept, et chacune de ces sections septenaires est encadrée par un double pilastre. Une autre rangée de colonnes, toujours au nombre de sept, et de la même matière, était enduite de mastic noir.

II. — *Sculpture, Peinture et Gravure.* Devant les objets recueillis jusqu'à présent à Paris et à Londres, M. Delaborde a pu dire : « L'art assyrien n'a ni enfance ni vieillesse, ni tâtonnements ni décadence; c'est un singulier perfectionnement que cette perfection tout d'une pièce, qui apparaît et disparaît sans grandir; mais aussi sans s'amoindrir. » Une étude attentive permet néanmoins de reconnaître d'assez notables différences entre les sculptures du palais de Nimroud, construit par Sardanapale III (930 ans environ av. J.-C.), et celles du palais de Khorsabad, bâti par Sargon ou Salmanasar (vers l'an 720). Selon M. Jules Oppert, le développement de la sculpture assyrienne présente quatre grandes périodes. La première, qui s'étend depuis l'origine de l'art jusqu'à l'établissement du grand empire assyrien (1313 av. J.-C.), ne nous est connue que par des terres cuites et par des figurines en bronze d'un travail assez grossier.

La deuxième période embrasse toute la durée du grand empire assyrien (1314-788); mais ce n'est guère qu'à partir du XIe siècle que les monuments commencent à abonder; les plus intéressants sont ceux de Nimroud. M. Layard, qui les a découverts, en a détaché de nombreuses sculptures dont il a enrichi le British Museum. Ces sculptures sont des bas-reliefs d'albâtre, qui formaient le revêtement des murs. Les sujets sont très-variés et souvent très-compliqués, mais on retrouve dans presque tous le personnage du roi : il est facile à reconnaître; il est ordinairement accompagné d'un eunuque qui tient une ombrelle ou un chasse-mouche, et de deux autres eunuques qui portent ses armes; il est coiffé de la tiare et vêtu d'une robe blanche bordée d'une large frange et couverte de broderies représentant des sujets religieux, comme des combats de génies contre des monstres; on a trouvé des bas-reliefs où cette figure du roi était peinte sur l'albâtre et de couleurs diverses. Les sujets le plus fréquemment traités dans ces bas-reliefs sont des batailles ou des sièges de place forte. Les batailles nous montrent le roi sur son chariot de guerre, des charges de cavalerie, des archers lançant des flèches, des prisonniers conduits les mains liées, des morts dévorés par les vautours. Dans les sièges, la ville est d'habitude figurée par une forteresse entourée d'eau; les assiégeants se servent de tours roulantes et de béliers; les assiégés demandent grâce ou lancent des feux sur l'ennemi et s'efforcent d'amortir avec des chaînes les coups du bélier. A la prise d'une ville, on voit des femmes fuyant sur des chariots traînés par de jeunes bœufs, des hommes qui passent l'eau, portés sur des outres gonflées, un guerrier (un chef, peut-être) monté sur un chameau. D'autres compositions représentent des chasses au lion ou au taureau sauvage; les chasseurs sont armés de lances et de flèches; le roi, assis sur son char, au milieu de ses musiciens, reçoit l'offrande des victimes. Le roi est partout. Ici, il préside à un passage de troupes dans les montagnes ou à travers les bois; là, il reçoit des ambassadeurs et leur offre la paix, en tenant deux flèches dans sa main; ailleurs, il célèbre une cérémonie religieuse ou l'on voit le *Féronher*, le dieu suprême, figuré ailes, aux pieds, tenant dans ses mains l'anneau de la domination universelle. Quand ce n'est pas le roi que représentent les sculptures assyriennes, ce sont des divinités; elles sont habituellement coiffées d'un chapeau conique, orné de deux ou trois cornes, et ont de longues ailes, tantôt deux, tantôt quatre. Ces divinités se distinguent d'ailleurs par les attributs que portent dans les mains; l'une tient un épi d'orge, l'autre une pomme de pin, celle-ci un panier de jonc, celle-là un arbrisseau fleuri. Nimip-Sandan, ou Hercule, porte dans une main la foudre, dans l'autre une serpette. On voit encore, représentés sur des bas-reliefs, des fêtes, des danses, des écuries, des étables, des intérieurs de maisons. Ayant d'appliquer ces panneaux sur les murailles, on avait soin de graver sur la face qui devait être cachée le nom, le titre et la généalogie du prince qui avait entrepris la construction du monument. Les sculptures étaient d'ailleurs exécutées sur place, après la pose des panneaux; ce mode d'opérer est certain, car il y a des bas-reliefs qui se développent sur deux panneaux adjoints, et on a trouvé à Nimroud des dalles en place et non encore sculptées. Les remarques générales que l'on peut faire sur les tables de Nimroud, c'est que celles sont sculptées en bas-relief très-peu accentué; qu'elles sont délicatement travaillées et soigneusement polies; que, sauf les yeux, mis presque de face dans les figures de profil, et cela sans doute dans une intention symbolique, sauf aussi les extrémités, les mains et les pieds, traitées d'une façon tout à fait conventionnelle, le dessin ne manque ni de pureté ni de noblesse; que les traits du visage et les muscles du corps sont souvent accusés de la façon la plus expressive; que beaucoup de compositions, notamment les batailles et les chasses, sont pleines de mouvement et de vie; et enfin que les animaux, les chevaux, par exemple, sont très-fidèlement copiés d'après la nature. Il resterait après cela à critiquer de grossières erreurs de perspective, mais nous ne savons pas bien si les Grecs et les Romains étaient beaucoup plus avancés que les Assyriens dans cette partie de l'art. Les sculptures en ronde bosse trouvées à Nimroud consistent surtout en taureaux et en lions ailés, à figures humaines et de proportions colossales, qui décoraient les entrées des monuments. Les statues sont très-rares. Le Musée britannique possède celle de Sardanapale III, revêtu de ses insignes et assis sur son trône; celle du Dieu Nébo et celle de la reine Sammouramat (Sémiramis). Ès fait de sculptures détachées, les Assyriens firent surtout des obélisques et des stèles. On voit au British Museum un magnifique obélisque en marbre noir, provenant de Nimroud, et qui a été exécuté par Salmanasar III (vers 885); il est orné de vingt bas-reliefs qui représentent ce prince recevant des tributs de nations vaincues.

La troisième période de la sculpture assyrienne date de l'avénement de Sargon (720). C'est ce prince qui fit élever les palais de Khorsabad, dont les débris sont au Louvre. Les bas-reliefs de cette époque offrent à peu près les mêmes sujets que les sculptures de Nimroud : batailles, sièges, voyages, fêtes, banquets, cérémonies religieuses, etc. L'exécution en est peut-être moins sévère, moins vraie, moins expressive, mais elle est plus soignée dans les détails, plus fine, plus élégante. Une des tables du Louvre paraît représenter une expédition ou une promenade sur le fleuve : sur des eaux sans perspective et à travers lesquelles on voit nager les poissons, quelques barques superposées, dont les proues sont en forme de têtes de chevaux, sont conduites par des rameurs. Quelques-unes de ces barques sont chargées de troncs d'arbres. Une autre plaque, d'un travail très-remarquable, montre quelques chevaux qui ont toute la finesse de membres et toute la

vigueur élégante des chevaux arabes. Dans les bas-reliefs de cette époque, il faut admirer surtout la délicatesse avec laquelle sont traités les dessins des vêtements, les broderies, les meubles, et en général tous les ornements. Le même style fut continué sous le fils de Sargon, Sennachérib, par qui fut élevé un des palais de Koyoundjik, dont il existe de beaux fragments au Louvre et surtout au Musée britannique.

A la quatrième période se rapporte la construction d'un autre palais de Koyoundjik, élevé sous le règne de Sardanapale V, fils de Sennachérib et avant-dernier roi de Ninive. Beaucoup de bas-reliefs envoyés au Louvre par M. Loftus, qui fit en 1855 la découverte de ce palais, ont sombré dans le Tigre. D'autres débris ont été répartis entre notre Musée et celui de Londres. Dans les productions de cette époque, le détail est encore plus soigné qu'il ne l'était pendant la période antérieure; l'ornementation est traitée avec beaucoup de goût; les animaux sont rendus avec une grande habileté; les compositions sont plus variées; mais le dessin des figures humaines est beaucoup moins correct et dénote une véritable décadence de l'art assyrien.

Nous avons vu que les artistes de Ninive employaient fréquemment les couleurs pour donner plus d'éclat et plus de vérité à leurs sculptures monumentales; ils n'ignoraient pas non plus l'art de peindre des compositions sur des surfaces planes; quelques peintures murales d'assez grandes dimensions ont été découvertes à Ninive, mais peu de temps après l'exhumation de ces peintures, les couleurs se sont évanouies.

On voit, par les différents bas-reliefs trouvés à Ninive, que les Assyriens déployaient le plus grand luxe dans leur habillement et dans l'ameublement de leurs palais. Ils portaient des tuniques flottantes, des écharpes, des manteaux ornés de riches broderies et bordés de longues franges; ils s'asseyaient sur des fauteuils ou des tabourets, et mangeaient, comme nous, sur des tables. Ils donnaient à ces meubles, ainsi qu'aux vases dont ils se servaient, des formes d'une grande élégance et les décoraient de sculptures exécutées avec goût. On a découvert, dans les fouilles de Nimroud et de Khorsabad, de menus ustensiles en ivoire, en ébène, en nacre, des manches de couteaux et de poignards, des sceaux, des cachets, des peignes à double rangée de dents, etc. On a trouvé aussi des fragments de mosaïques coloriées, des briques en terre cuite peintes et vernissées que l'on doit regarder comme de véritables faïences. L'art de graver les pierres dures était cultivé à Ninive; nous possédons un grand nombre de petits cylindres en matières précieuses, en jaspe, sardoine, agate, cornaline, serpentine, etc., sur lesquels sont gravées des inscriptions en caractères cunéiformes; ces cylindres étaient employés comme amulettes, ou plus généralement comme cachets; des trois lignes dont se composent ordinairement les inscriptions, dit M. Oppert, la première contient le nom du propriétaire, la seconde celui du père, et la troisième celui du dieu auquel on s'était voué. Les Assyriens n'étaient pas moins habiles dans l'art de fondre, de ciseler et de repousser les métaux. Dans une pièce de l'un des quatre palais de Nimroud, qu'il suppose avoir été le trésor du roi, M. Layard a trouvé des bijoux d'or et d'argent, des ustensiles de bronze, épées, pointes de lances, casques, boucliers, autels, trépieds, etc. Le Louvre renferme, entre autres objets de bronze, une belle figure de lion couché, portant un anneau sur le dos. Ce lion était scellé avec du plomb sur un piédestal de pierre, devant l'une des entrées du palais de Khorsabad; on pense que l'anneau servait à fixer la corde d'un *velarium* attaché au-dessus de la porte.

— *Langue assyrienne.* Les inscriptions dites *cunéiformes* sont écrites en trois langues, en persan, en médique et en assyrien. Nous donnerons, au mot *Cunéiformes (inscriptions)*, des détails sur les deux premières langues, et en général sur le système graphique appelé *cunéiforme*. « L'écriture cunéiforme, dit M. Oppert, passa chez les Assyriens sémites, qui acceptèrent les valeurs idéographiques et syllabiques des Touraniens. Ces dernières servirent à former la base du syllabaire assyrien. Naturellement, les descendants de Sem furent obligés d'ajouter à ces valeurs antésémitiques celles qui découlaient de leur propre langage, et ainsi il arriva que les mêmes *signes* eurent des prononciations syllabiques différentes. On rencontre des groupes de caractères dont l'ensemble se prononce autrement que la totalité des signes pris isolément... Ce sont les monogrammes complexes... Comme l'égyptien, l'assyrien admet des compléments phonétiques, pour faire voir qu'un certain signe idéographique se termine en telle articulation. » Ici, nous nous bornerons à étudier la *langue assyrienne*, afin d'en présenter à nos lecteurs une idée nette et précise. De bonne heure, les textes persans furent déchiffrés, et ces interprétations furent reçues sans objections par le monde savant. Il n'en fut pas de même pour la *langue assyrienne;* comme toutes les sciences qui se forment, l'assyriologie fut l'objet d'une foule de méthodes individuelles et souvent inconciliables; toutefois, peu à peu, du milieu de ces contradictions apparentes commencèrent à se dégager des faits désormais acquis, des principes qui servirent de point de départ à des investigations plus sûres et plus critiques. Enfin, en 1858, eut lieu une expérience décisive, due à l'initiative de la Société Asiatique de Londres. On fit appel aux principaux assyriologues, tels que Rawlinson, Fox, Talbot, Hinks, Oppert, etc., et l'on choisit une longue inscription assyrienne que chacun de ces savants déchiffra de son côté; on examina ces interprétations personnelles, et l'on reconnut qu'elles étaient presque absolument identiques, à quelques différences de détail près. Puis, quelque temps après, M. Jules Oppert exécuta son beau travail sur l'inscription de Borsippa, qu'il parvint à déchiffrer sans l'aide et sans le contrôle d'un texte en une autre langue, et avec le seul secours de la méthode critique résultant de nombreuses et patientes observations. C'est encore une de ces admirables applications de la science linguistique qui sont, dans l'ordre philologique, tout à fait analogues aux magnifiques inductions paléontologiques des naturalistes.

« Le point de départ et le contrôle, dit M. Joachim Ménant, sur lesquels repose le déchiffrement des textes assyriens, se trouvent dans l'interprétation des inscriptions trilingues. Ce sont les lectures et les traductions incontestées et désormais incontestables des textes aryens (persans), qui ont permis de tenter le déchiffrement des autres textes. Ces monuments renferment plus de cent noms propres qui ont leurs représentants dans les trois langues; ces noms sont déterminés dans le texte aryen avec la valeur phonétique des caractères qui les composent. Quatre-vingt-dix de ces noms propres ont seulement été conservés dans les textes assyriens, et les autres ont été effacés par quelques-unes de ces causes de ruine auxquelles ces monuments ont été exposés depuis plus de deux mille ans. Ces quatre-vingt-dix noms propres ont servi à déterminer la valeur rigoureuse de quatre-vingt-dix caractères, dont il n'est plus permis de s'éloigner. Ces quatre-vingt-dix caractères n'ont pas suffi, il est vrai, pour déchiffrer tous les textes assyriens; mais les procédés qui ont conduit à la détermination de nouveaux caractères n'en sont pas moins le résultat d'observations rigoureuses... Quant au procédé qui a servi à déterminer la valeur de chaque signe, c'est celui qui a servi à déterminer les alphabets de toutes ces langues oubliées que notre siècle ressuscite chaque jour, depuis l'alphabet des Egyptiens, des Phéniciens, des Celtibériens, des Lyciens, des Phrygiens, jusqu'à l'alphabet dont les obscurs pèlerins des premiers siècles du christianisme ont laissé la trace dans la presqu'île du Sinaï. Les inscriptions trilingues nous présentent, en effet, à côté d'un texte connu, une traduction assyrienne qui renferme la transcription d'un certain nombre de noms propres; la plupart de ces noms sont étrangers à l'Assyrie, et ils ont passé dans la langue assyrienne avec leur articulation phonétique originelle. Nous pouvons, dès lors, en retrouver la valeur par un procédé pour ainsi dire mécanique... » Mais nous n'insisterons pas plus longtemps sur le système graphique de l'assyrien, qui joue le même rôle vis-à-vis des trois langues que le caractère latin en face du français, de l'italien, de l'anglais, du polonais, etc. Nous renvoyons encore une fois nos lecteurs au mot *Cunéiformes*, et nous passons immédiatement à l'étude de la *langue assyrienne*. Nous ajouterons seulement qu'il a été publié deux alphabets ou syllabaires assyriens, l'un par M. Rawlinson, avec le texte de l'inscription assyrienne de *Behistoun* ou *Bizoutoun;* l'autre par M. Oppert dans son *Expédition en Mésopotamie*.

La *langue assyrienne* est sémitique, dit M. Oppert, dans ses remarquables *Eléments* de grammaire assyrienne; elle est unie par les liens d'une proche parenté aux langues arabe, hébraïque, éthiopienne, syriaque, chaldaïque, lydienne, élymaïque, tout en conservant des différences aussi marquées que celles qui séparent les uns des autres les idiomes mentionnés. La *langue assyrienne* fut parlée du XIIIe au Ier siècle avant l'ère vulgaire. A partir du Ve siècle, elle eut à lutter contre les progrès de la langue araméenne, qui l'emporta vers le Ier siècle, mais qui, à son tour, fut supplantée peu à peu par la langue arabe. La *langue assyrienne* ne doit pas être confondue avec la langue chaldaïque, dont il est parlé à différentes reprises dans la Bible; les Arabes lui donnaient le nom de nabatéenne. Comme l'assyrien est d'origine phonétique, M. Oppert, pour le transcrire plus commodément et le ramener à des types connus, se sert des caractères hébraïques ordinaires; c'est une excellente méthode analytique, à l'aide de laquelle on résout sans difficultés les articulations les plus complexes. La prononciation assyrienne a certains traits caractéristiques qui la distinguent des autres idiomes sémitiques dont nous venons de parler, et qui constituent son individualité propre au milieu du groupe. Ainsi, les sifflantes hébraïques sont généralement conservées sans altération; les articulations *t*, *tz* et *z*, permutent fréquemment; une sifflante se transforme volontiers en liquide devant une dentale, et réciproquement (*Chaldi* pour *Chasdi*, la Chaldée); le *m* devient souvent un *n* devant une gutturale ou une dentale. L'assyrien, qui contient les principales articulations propres aux idiomes sémitiques primitifs, ne connaît pas les sons dérivés particuliers à l'arabe, qui se marquent ordinairement en surmontant d'un point la consonne originelle (*hakha*, *sad-dhad*, *aïn-ghaïn*, etc.). Le son *f* semble ne pas avoir été employé; *m* disparaît souvent par suite d'exigences orthographiques. Il n'est pas douteux que, pendant la longue période où la *langue assyrienne* fut parlée, la prononciation varia plusieurs fois, et constitua même par ses divergences de véritables dialectes; mais, dit M. Oppert, nous avons des preuves certaines que l'écriture resta la même malgré l'altération de la prononciation, comme pareille chose est arrivée dans les langues de l'Europe moderne.

Passons maintenant à l'examen de la grammaire : l'usage de l'article prépositif est inconnu; les substantifs adoptent, comme terminaisons caractéristiques des cas, certaines désinences : *um* pour le nominatif, *am* et *im* pour tous les cas obliques (*mimmation*); ces désinences rappellent singulièrement celles de l'arabe littéral *oun*, *an* et *in* (*nunnation*, *tamwin*), qui remplissent exactement les mêmes fonctions : ainsi *karnum*, la corne; *karnim*, à la corne, de la corne; *karnam*, la corne (accusatif), comme en arabe *karnoun*, *karnin* et *karnan*. C'est ce qu'on appelle l'état emphatique des substantifs. L'assyrien a deux genres, le masculin, et le féminin caractérisé généralement par la finale *at* ou *it* (comme en arabe), et trois nombres, le singulier, le duel et le pluriel, dont on distingue deux formes, le pluriel simple et le pluriel emphatique. Les adjectifs sont susceptibles de recevoir les deux genres; ainsi, *natsir*, qui protége, fait au féminin *natsira* (comparez l'arabe *nasir*, même sens, dont le féminin normal serait *nasiratoun*, vulgairement *nasira*). L'épithète suit toujours le substantif auquel elle se rapporte; il n'y a pas de formes spéciales pour marquer le comparatif et le superlatif. Les rapports de possession s'expriment au moyen de suffixes identiques à ceux des idiomes sémitiques, et s'accolant comme eux à l'objet possédé; les pronoms personnels, comme en arabe et en hébreu, ont une puissance verbale intrinsèque et se substituent souvent au verbe substantif. Les pronoms démonstratifs suivent toujours le nom qu'ils accompagnent; l'assyrien fait la distinction du déterminatif rapproché (*en*, celui-ci) et du déterminatif éloigné (*el*, celui-là). Le pronom relatif pour les trois genres est la lettre *schin* (articulation *sch*); il correspond à l'araméen *de*, et au rabbinique *schè*. Enfin, il existe des formes spéciales pour les pronoms interrogatifs et pour les pronoms indéfinis (quiconque, quelconque, quoi que ce soit, aucun, personne, etc.). Les noms de nombres sont analogues à ceux de l'arabe et de l'hébreu. Comme dans toute la famille sémitique, le verbe représente en assyrien la base même de la langue; il offre dans sa forme la plus simple, sous son aspect primitif, le thème de chaque mot, qui, ordinairement, est une racine trilitère, ainsi qu'en hébreu, en arabe, etc. La conjugaison, les formes, les temps, les modes, etc., offrent les plus grandes analogies de mécanisme avec les idiomes dont nous venons de parler, et auxquels nous renvoyons pour plus de détails. Il existe une distinction pour le féminin et le masculin de la première et de la deuxième personne de tous les temps. Le plus souvent, le verbe est rejeté à la fin de la phrase, ou, dans certains cas, placé après le sujet; le participe se met généralement en tête de la phrase, parce qu'il est souvent sujet. Les adverbes se forment en ajoutant à un substantif ou à un adjectif la terminaison *sch*, qui est proprement le suffixe de la troisième personne employé dans un sens absolu; ainsi *ilisch*, en haut; *rabisch*, grandement; *nachlisch*, entièrement; *namrisch*, brillamment, etc. Les prépositions sont en petit nombre; mais on y supplée avec la plus grande facilité, en prenant des substantifs circonstanciellement, comme en arabe; par exemple : *kirib*, dans; *souli*, en dehors; *tsir*, au-dessus de; *schabt*, à l'aide de; *in bibil*, parmi, etc. Le rôle des conjonctions est presque insignifiant en assyrien, du moins dans les inscriptions; nous savons, du reste, que les styles lapidaires de tous les pays sont généralement conçus d'une façon très-brève et très-laconique. D'après la méthode sémitique, tous les mots doivent être ramenés à un paradigme verbal, dont ils dérivent au moyen de *formes* nettement déterminées qu'on retrouve dans les types grammaticaux de l'hébreu : *Phaal*, *Phaïl*, *Phiil*, *Phial*, etc. La lettre *servile mim* (*m*), préposée au radical et déterminant certaines combinaisons de voyelles, sert à marquer l'action, l'état, l'endroit, l'instrument; par exemple : *malgou*, relèvement, de la racine *l-g-h*, relever; *martsou*, volonté, de la racine *r-tz-h*, vouloir; *mandanat*, tribut, de la racine *n-d-n*, donner, etc. Les noms propres ont très-souvent une signification particulière; ainsi, *Ninive* signifie *demeure; Nergal*, dieu de la guerre, le *piétineur; Ninip*, l'*agitateur; Nimrod*, le *révolté*, etc.

ASSYRIOLOGIE s. f. (ass-si-rio-lo-jî — de *Assyrie* et du gr. *logos*, traité, étude). Partie de la science qui s'occupe de ce qui se rapporte aux antiquités, à la littérature, à la langue de l'Assyrie.

ASSYRIOLOGUE s. m. (ass-si-rio-lo-ghe — rad. *assyriologie*). Celui qui s'occupe d'assyriologie.

AST (George-Antoine-Frédéric), érudit et philosophe allemand, né à Gotha en 1778, mort en 1841, professa de 1805 à 1826 la littérature classique à Landshut et à Munich, et devint membre de l'Académie des sciences de cette dernière ville et conseiller aulique. Comme philosophe, il s'appliqua surtout à développer les idées de Schelling. Parmi ses principaux ouvrages, on cite surtout sa *Vie de Platon* et ses écrits sur ce philosophe, des œuvres duquel il a donné en latin une traduction avec des commentaires très-hasardés sur diverses parties. Il a notamment contesté l'authenticité des *Lois* et de plusieurs dialogues.

ASTA (Andrea dell'), peintre napolitain, mort en 1721, à l'âge de quarante-huit ans environ. Il eut pour maître Solimène, passa à Rome, et acheva de s'y former par l'étude des œuvres de Raphaël et de l'antique. On cite, au nombre de ses meilleurs ouvrages, une *Nativité* et une *Epiphanie*, deux grands tableaux qu'il fit à Naples pour l'église de Saint-Augustin.

ASTABÈNE, ancienne contrée dépendant de la Perse, s'étendait le long de la mer Caspienne. C'est aujourd'hui le Daghestan.

ASTABOLO s. m. (a-sta-bo-lo). Instrument de musique en usage chez les Maures, et qui a de l'analogie avec notre tambour.

ASTABORAS, fleuve de l'ancienne Afrique, en Ethiopie, s'unit au Nil près de Méroé. Il se nomme aujourd'hui Tacazzé ou Atbarah.

ASTACAIRE adj. (a-sta-kè-re — du gr. *astakos*, écrevisse). Crust. Qui ressemble à l'écrevisse. On dit aussi ASTACIEN et ASTACOÏDE. ‖ s. m. pl. Groupe de crustacés décapodes macroures, ayant pour type le genre *astacus* (écrevisse).

ASTACANA, ville de l'ancienne Asie, dans la Bactriane.

ASTACENUS SINUS, golfe de l'ancienne Asie Mineure, formé par la Propontide, sur les côtes de la Bithynie. Aujourd'hui golfe d'Ismid.

ASTACIEN, IENNE adj. V. ASTACAIRE.

ASTACOÏDE adj. (a-sta-ko-i-de — du gr. *astakos*, écrevisse; *eidos*, forme, ressemblance). Crust. Syn. de *astacaire*.

— s. m. pl. Genre de l'ordre des décapodes, de la famille des macroures, différant peu de l'écrevisse commune.

ASTACOLITHE s. f. (a-sta-ko-li-te — du gr. *astakos*, écrevisse; *lithos*, pierre). Crust. Nom donné par les naturalistes à l'écrevisse fossile.

ASTACOPS s. m. (a-sta-kopss — du gr. *astakos*, écrevisse; *ôps*, œil). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des coréens, remarquable par des yeux très-saillants.

ASTACURES, peuple de l'ancienne Afrique septentrionale, placé par l'ethnologie de Ptolémée dans la région des Syrtes.

ASTACUS s. m. (a-sta-kuss — du gr. *astakos*, écrevisse). Astr. La constellation du Cancer.

— Crust. Nom scientifique de genre écrevisse. On dit aussi ASTAQUE.

ASTACUS, fils de Neptune et de la nymphe Olbie, donna son nom à la ville d'Astacus, en Bithynie.

ASTACUS, ville de l'ancienne Asie Mineure, en Bithynie, sur le golfe d'Astacenus, à 18 kilom. O. de Nicomédie (Ismid); détruite par Lysimaque. ‖ C'était aussi le nom d'une ville maritime de l'ancienne Grèce, en Acarnanie.

ASTAFFORT, ch.-lieu de canton (Lot-et-Garonne), sur le Gers, arrond. d'Agen; pop. aggl. 1,286 hab. — pop. tot. 2,434 hab. Fut pris et repris plusieurs fois pendant les guerres de religion.

ASTAPA, ville de l'ancienne Espagne, dans la Bétique. Les habitants, assiégés par les Romains, se firent tuer jusqu'au dernier après avoir allumé un immense bûcher sur lequel ils avaient placé les femmes, les vieillards et les enfants. C'est aujourd'hui la ville d'*Estepa la Vieja*, dans la province de Séville.

ASTA POMPEIA, ville de l'ancienne Gaule Cisalpine. Aujourd'hui Asti.

ASTAPUS ou **ASTUSAPES**, nom ancien d'un fleuve de l'Afrique, en Ethiopie; prend naissance dans les montagnes situées à l'E., et se jette dans le Nil au-dessus de l'Astaboras. Il se nomme actuellement Nil Bleu, Nil oriental ou Bahr-el-Azrak.

ASTAQUE s. m. (a-sta-ke — du lat. *astacus*, formé du gr. *astakos*, même sens). Crust. Nom scientifique du genre écrevisse. Même sens que *astacus*.

ASTARA, ville de la Russie d'Asie, dans la Transcaucasie, à 4 kilom. de la côte occidentale de la mer Caspienne, sur une rivière du même nom; petit port de commerce pour les grains, la soie et les fruits.

ASTARAC (comté D'). Ce comté, partie de l'Armagnac, fut donné en apanage, au commencement du XIe siècle, à Arnaud, troisième fils de Garcias-Sanche, dit le *Courbé*, duc de Gascogne, dont les descendants portèrent le titre de comtes d'Astarac pendant dix-huit générations. Le dernier de ces comtes laissa trois filles, dont l'aînée, Marthe, épousa Gaston de Foix, duc de Candales. Depuis cette époque, le comté d'Astarac a suivi la fortune de la maison de Foix.

Astarbé, tragédie de Colardeau, représentée

en 1758. Cette pièce met en action l'épisode de Pygmalion, tiré du *Télémaque* de Fénelon. L'auteur y a ajouté le rôle inutile de Leuxis, amante de Bacazar. Dans la *Parodie au Parnasse*, opéra-comique, se voyait un juré pleureur, qui se disait chargé de pleurer la mort de toutes les pièces de théâtre, et d'en faire l'oraison funèbre. A chaque pièce dont il dit le nom, il tire son mouchoir; et lorsqu'on en vient à la tragédie d'*Astarbé*, la première que Colardeau ait faite, la Parodie lui dit :

Elle n'était pas sans mérite,
Et promettait beaucoup...

à quoi le juré pleureur répond aussitôt :

Hélas!
Tout le monde disait : Cette pauvre petite
A trop d'esprit; elle ne vivra pas.

Astarbé, qui contient de beaux vers, inspirés d'ailleurs assez visiblement par la prose de Fénelon, dénote une faible intelligence des lois du théâtre.

ASTA REGIA, ville de l'ancienne Bétique (Espagne), aujourd'hui en ruine. Le préteur Caius Atinius remporta sous ses murs, l'an 186 av. J.-C., une victoire signalée sur les Lusitaniens.

ASTARITA. V. ASTARRITA.

ASTARLOA Y AGUIRRE (D. Pablo Pedro DE), philologue espagnol, né à Durango en 1752, mort en 1806. Son principal ouvrage est une *Apologie de la langue basque*, où il cherche à établir l'identité de cette langue avec l'idiome des anciens Ibères, et l'identité des deux races.

ASTAROTH. Myth. syr. Déesse qui eut d'abord la figure d'une pierre conique, puis celle d'une vache, et enfin celle d'une femme portant un bâton augural. On l'appelle aussi ASTARTÉ. V. ce mot.

— Astr. Planète plus connue sous le nom de Vénus.

ASTAROTH, petite ville de la Palestine, comprise dans la demi-tribu de Manassé, au delà du Jourdain, pays de Basan.

ASTARRITA (Janvier), compositeur de musique, né à Naples vers 1749, mort dans les premières années du XIXe siècle. Il a composé beaucoup d'opéras oubliés aujourd'hui. Celui de *Circé et Ulysse* eut un succès prodigieux, non-seulement en Italie, mais encore en Allemagne, où il fut représenté en 1787.

ASTARTÉ, déesse qui possédait un temple dans la ville phénicienne de Sidon, appartenait à la grande famille des divinités de la nature, dont on retrouve l'origine dans l'Inde. Les plus anciens documents concernant Astarté se rencontrent dans les Ecritures saintes, qui l'appellent *Ascherah* ou *Ascheroth* (que la Vulgate traduit par *Astaroth* et *Esther*). *Ascheroth* est le pluriel hébraïque d'*Ascherah*. En différents endroits, la Bible dit que les Israélites avaient abandonné le culte de Jéhovah, le vrai Dieu, pour rendre hommage à Baal ou aux *Baalim*, à *Ascherah* et à toute l'*armée du ciel*, c'est-à-dire à toutes les étoiles. Cette expression prouve bien qu'il existait une étroite connexité entre la théogonie des peuples sémitiques et l'état de leurs connaissances astronomiques; car les croyances purement monothéistes que leur prêtent quelques auteurs n'existaient qu'à l'état d'exception extrêmement circonscrite : malgré l'avis contraire de M. E. Renan, et en nous appuyant sur l'autorité tout aussi compétente de M. Munk, nous pensons que la religion de la majorité, pour ne pas dire de la presque totalité des peuples dits sémitiques, avait pour base le polythéisme, et nous ajouterons même le polythéisme astronomique. Ajoutons que dans les inscriptions hymiarites, exprimées dans une langue appartenant au groupe méridional des idiomes sémitiques, nous trouvons une divinité *Astar* ou plutôt *Athtar*, dont le nom est accompagné de l'expression caractéristique de *seïda-t ech-chems*, littéralement : *dame du Soleil*. Il faudrait conclure de là, si l'on admettait l'identité de l'*Astar* hymiarite avec l'*Ascherah* phénicienne, que cette divinité était une divinité solaire. Astarté, qui était adorée non-seulement à Sidon, mais aussi à Babylone, en Phénicie, en Assyrie et en Syrie, est évidemment une des divinités auxquelles rendaient leurs hommages les adorateurs du feu et des astres, ainsi que le prouvent tous les détails que nous donne la Bible à ce sujet. Lorsque le sanctuaire du peuple de Dieu fut purifié et débarrassé des images des faux dieux qui le souillaient, on démolit aussi les demeures des courtisanes, qui filaient des étoffes pour la déesse. Il est probable qu'Astarté exigeait des jeunes prêtresses le même tribut que Mylitte, Mélitte ou Mylitta, à Babylone. La reine du ciel, la *Meleket*, dont Jérémie parle à deux reprises, n'est pas autre chose que Mylitta-Ascherah. Nous retrouvons la même déesse en Grèce, où elle est adorée sous le nom d'Astarté. Lucien la regardait comme la déesse de la Lune. On a trouvé dans le nom d'Astarté ou *Ascherah* de nombreuses analogies linguistiques ou mythologiques avec différents idiomes et différentes religions. Ainsi, on a rapproché *Ascherah* du surnom d'une divinité indienne, *Ischuari*, la souveraine, et de celui de la divinité égyptienne *Isis*. D'autres ont comparé le mot Astarté au terme persan Akhter ou Aster, étoile, astre. L'antiquité grecque et romaine avait vaguement conservé la tradition de la nationalité de cette divinité, puisque Cicéron l'appelle la quatrième Vénus et la considère comme l'épouse d'Adonis, le dieu tyrien. Les uns ont vu dans Astarté Aphrodite, les autres Junon, les autres Sélène, la lune. Cette diversité d'interprétations s'explique par ceci, que la divinité orientale réunit tous les attributs répartis individuellement aux trois divinités grecques.

ASTARTÉE s. f. (a-star-té — de *Astarté*, n. myth.). Bot. Genre de plantes de la famille des myrtacées, arbrisseau de la terre de Van-Diémen.

— Moll. Genre de mollusques acéphales, à coquille bivalve, voisin des vénus. On écrit aussi ASTARTÉ.

ASTASIE s. f. (a-sta-zî — du gr. *a* priv.; *stasis*, station). Infus. Genre d'infusoires, manquant d'yeux et ayant un appendice caudal plus ou moins long.

ASTASIÉ, ÉE adj. (a-sta-zi-é — rad. *astasie*). Infus. Qui ressemble à une astasie.

— s. m. pl. Famille d'animaux polygastriques, ayant pour type le genre astasie.

ASTATE s. m. (a-sta-te — du gr. *astatos*, qui change souvent de place). Entom. Sous-genre de guêpes ichneumons, démembré du genre sphex, ayant pour type l'astate abdominal de Latreille : *Les* ASTATES *se trouvent dans les lieux sablonneux, en France et dans le midi de l'Europe.* (Focillon.)

ASTATIENS s. m. pl. (du gr. *astatos*, inconstant). Hérétiques du IXe siècle qui soutenaient les erreurs des Manichéens, et que l'on confond, suivant les pays, avec les Bohémiens, Egyptiens, Gitanos, etc.

ASTATIQUE adj. (a-sta-ti-ke — du gr. *astatikos*, même sens; formé de *a* priv., et *istêmi*, je suis immobile). Mobile, sans fixité.

— Phys. *Aiguille aimantée astatique*, Aiguille aimantée disposée de manière qu'elle cesse d'obéir au magnétisme terrestre et oscille follement.

ASTBURY (J.), industriel anglais, né en 1678, mort en 1743. Il perfectionna la fabrication de la poterie et employa le premier la terre de pipe pour la confection de la vaisselle de cuisine.

ASTE s. m. (a-ste — du lat. *hasta*, lance). Mar. Hampe, manche de certains outils : ASTE *de gaffe.* ASTE *de faubert.* N'est usité que sur les bords de la Méditerranée. ‖ On écrit aussi et mieux HASTE.

ASTEASU, bourg d'Espagne, province de Guipuscoa; 1,352 hab. Ce bourg, situé dans une belle vallée, orné de deux jolies fontaines, est de fondation très-ancienne. L'église, dédiée à saint Pierre, est bâtie sur une colline d'où l'on peut admirer un beau panorama. Patrie du P. Julien Lizardi, jésuite, qui fut martyrisé au Paraguay dans le siècle dernier.

ASTÉISME s. m. (a-sté-i-sme — du gr. *astéismos*, atticisme, politesse, urbanité, civilité; formé de *astu*, ville). Littér. Ironie délicate et ingénieuse par laquelle on déguise la louange ou la flatterie sous l'apparence du blâme et du reproche : *Boileau, dans le* Lutrin, *donne un bel exemple d'*ASTÉISME, *quand la Mollesse personnifiée, sous prétexte de se plaindre de Louis XIV, en fait un éloge magnifique.* (Beauzée.) *Chez les Grecs, le mot* ASTÉISME *s'appliquait à toute manière de s'exprimer qui annonçait une bonne éducation, un esprit élégant, fin, délicat.* (Bachelet.)

ASTÉLIE s. f. (a-sté-lî — du nom de lord *Astel*). Bot. Genre de la famille des joncacées, plante herbacée, vivace, vivant dans les enfourchures des arbres de la Nouvelle-Zélande, et dont on cultive en Europe une très-belle espèce.

ASTELL (Marie), savante Anglaise, née à Newcastle en 1668, morte en 1731, des suites de l'opération d'un cancer au sein. Elle était fort instruite dans la philosophie, la théologie, les mathématiques et les langues. On connaît surtout d'elle les ouvrages suivants : *Essai de défense du sexe féminin; Réflexions sur le mariage; Essais familiers sur le mariage, les contrariétés en amour et en amitié.*

ASTELLE s. f. (a-stè-le). Syn. inusité de *attelle*.

ASTELME s. f. (a-stèl-me — du gr. *a* priv.; *stelma*, ceinture). Bot. Section du genre argyrocome, de la famille des composées.

ASTEMIO (Laurent). V. ABSTEMIUS.

ASTEMME s. m. (a-stè-me — du gr. *a* priv.; *stemma*, couronne, bandeau). Entom. Genre d'hémiptères, de la famille des lygéens, dont presque toutes les espèces, répandues dans toutes les parties du monde, sont tachetées de rouge et de noir.

— Bot. Genre de plantes, de la famille des composées, tribu des sénécionidées, indigènes du Pérou.

ASTEMMITE adj. (a-stèmm-mi-te — rad. *astemme*). Entom. Qui ressemble à un astemme. ‖ s. m. pl. Groupe de la famille des lygéens, comprenant trois espèces.

ASTÈNE s. m. (a-stè-ne). Entom. Genre de coléoptères pentamères confondu avec le genre sunie.

ASTÉPHANANTHE s. f. (a-sté-fa-nan-te — du gr. *a* priv.; *stephanos*, couronne, et *anthos*, fleur). Bot. Syn. du genre ciéga, famille des passiflorées.

ASTÉPHANE s. m. (a-sté-fa-ne — du gr. *a* priv.; *stephanos*, couronne). Bot. Genre de la famille des asclépiadées, herbe volubile de l'Afrique australe.

ASTER s. m. (a-stèr — du gr. *astêr*, astre). Bot. Genre de plantes de la famille des composées, tribu des astéroïdées, dont plusieurs espèces sont cultivées dans les parterres : *L'*ASTER *de Chine est fort connu sous le nom de reine marguerite. La dormeuse était blanche comme l'*ASTER *des prés, et rosée comme la fleur de l'églantier.* (G. Sand.) *Les fenêtres s'ouvraient sur des massifs de dahlias, sur des touffes d'*ASTERS *et de chrysanthèmes.* (J. Sandeau.) *Le genre* ASTER *comprend des plantes d'un très-joli effet dans les parterres, qu'elles ornent élégamment par leurs grosses touffes de fleurs de différentes couleurs.* (Focillon.) ‖ On écrit aussi *astère*.

Encycl. Le genre *aster* doit son nom à ses fleurs élégamment radiées et ressemblant à des étoiles. Il présente les caractères suivants : involucre hémisphérique à folioles lâchement imbriquées sur plusieurs rangs; réceptacle nu, plan, parsemé d'alvéoles à bords dentés; capitules radiés à fleurons hermaphrodites, à demi-fleurons femelles ou neutres; akènes oblongs, comprimés, environnés par une aigrette à poils capillaires.

Parmi les plantes que renferme le genre *aster*, nous citerons une espèce indigène, l'*aster amelle*, et deux espèces exotiques, l'*aster de la Nouvelle-Belgique* et l'*aster de Chine*. L'*aster amelle*, connu vulgairement sous le nom d'*œil-de-Christ*, est une herbe vivace pubescente, haute de 3 à 8 décimètres, à souche traçante, à tige dressée, feuillée dans toute sa longueur, simple en bas, rameuse au sommet, à feuilles entières ou sinuées-dentées, à capitules disposés en corymbe terminal, à fleurons jaunes, à demi-fleurons d'un bleu lilas. C'est une fort jolie plante qui croît spontanément dans les bois, sur les coteaux arides de plusieurs contrées de la France, notamment aux environs de Lyon, et que l'on cultive dans nos jardins pour la beauté de ses fleurs. L'*aster* de la Nouvelle-Belgique est originaire de l'Amérique septentrionale; les rayons de ses capitules sont d'un bleu pâle. L'*aster* de Chine, connu de tout le monde sous le nom de *reine-marguerite*, fournit de nombreuses variétés, qui concourent pour une large part à l'embellissement de nos parterres, où elles se font remarquer par la forme gracieuse de leurs capitules, par la richesse et la diversité des nuances que présentent leurs fleurs.

ASTER s. m. (a-stèr). Liturg. Instrument à quatre pieds que les prêtres de l'Eglise grecque placent au-dessus du pain consacré, pour maintenir à distance le voile qui le recouvre.

ASTER d'Amphipolis, archer qui offrit ses services à Philippe, roi de Macédoine, en l'assurant qu'il ne manquait jamais les oiseaux au vol. « Je vous prendrai à mon service, lui répondit Philippe, lorsque je ferai la guerre aux hirondelles. » Piqué de la plaisanterie, Aster alla s'enfermer quelque temps après dans Méthone, assiégée par le roi de Macédoine, et décocha à celui-ci une flèche portant cette inscription : *A l'œil droit de Philippe*, et il le lui creva en effet. Le roi fit renvoyer la flèche avec cette autre inscription : *Si Philippe prend la ville, Aster sera pendu*. La ville fut prise et Aster paya son adresse de sa vie.

ASTER (Ernest-Louis), général prussien, né à Dresde en 1778, servit dans l'armée saxonne pendant les guerres contre la France, entra au service de la Prusse, devint commandant de Coblentz en 1827, et s'occupa surtout depuis de travaux de fortification. Son frère, *Charles-Henri Aster*, né en 1782, officier général au service de la Saxe, a laissé divers ouvrages militaires, parmi lesquels on remarque *Système de la guerre de fortification*, Dresde, 1812.

ASTERABAD ou **ASTRABAD**, grande et très-ancienne ville de Perse, dans la province de Mazandéran, près d'une baie de la mer Caspienne, à 130 kilom. N.-E. de Téhéran. Sa fondation paraît remonter à l'époque où le culte de Zoroastre dominait en Perse; elle fut ruinée par Tamerlan, et malgré sa décadence elle compte encore 40,000 hab. On y remarque ses vieilles murailles entourées de fossés, le palais, ancienne résidence du khan des Cadyars et un bazar assez vaste; nombreuses fabriques d'étoffes de soie et de laine; territoire agréable et fertile surtout en garance.

ASTÉRACANTHE s. f. (a-sté-ra-kan-te — du gr. *astêr*, astre; *akantha*, épine). Bot. Genre de plantes de la famille des acanthacées, ayant pour type l'astéracanthe à longues feuilles, indigène de l'Inde, et dont la racine passe pour être un excellent diurétique.

— Ichth. Genre de poissons fossiles de l'ordre des chondroptérygiens, voisin des siluroïdes ou des balistes.

ASTÉRACÉES s. f. pl. (a-sté-ra-sé — rad. *aster*). Bot. Tribu de plantes de la famille des composées, dans la classification de M. Brongniart. Les astéracées de M. Brongniart correspondent aux astéroïdées de M. de Candolle.

ASTÈRE (a-stè-re). Bot. Syn. de *Aster*.

ASTÈRE ou **ASTÉRIUS** (saint), évêque d'Amasée (Pont). On possède peu de détails sur sa vie; on sait seulement qu'il gouvernait son Eglise vers 400, car il parle dans un de ses sermons de la disgrâce et de la mort d'Eutrope. Il reste de lui quelques homélies.

ASTÉRÉ, ÉE adj. (a-sté-ré — rad. *aster*). Bot. Qui ressemble à un aster. ‖ s. f. pl. Sous-tribu de plantes de la famille des composées, tribu des astéracées, dans la classification de M. Brongniart. Les astérées de M. Brongniart correspondent aux astérinées de M. de Candolle.

ASTÉRELLE s. f. (a-sté-rè-le — du gr. *astêr*, astre). Bot. Genre de champignons.

ASTÉRENCRINIDES s. f. pl. (a-sté-ran-kri-ni-de — du gr. *astêr*, astre, et du fr. *encrine*). Zool. Famille d'échinodermes stellérides, comprenant les comatules et les encrines.

ASTERENK, nom donné par les Persans à la célèbre plante que nous appelons *mandragore*. Ils lui donnent encore les noms pittoresques de *merdoum-guiah*, homme plante, *abrou-sanam*, sourcil d'idole. Les traditions si curieuses et presque universellement répandues auxquelles a donné lieu la mandragore viennent vraisemblablement de la Chine, où elle porte le nom de *jing-seng*. Du reste, les poëtes persans eux-mêmes confirment cette hypothèse en faisant croître la mandragore dans le Céleste-Empire. Les Arabes donnent à cette plante merveilleuse le nom de *iabrouh* et de *siradj-el-kothrob*, la lampe des démons, parce que la mandragore est réputée phosphorescente pendant la nuit. Du reste, même parmi les Orientaux, il s'est rencontré des esprits forts qui ont combattu ces croyances superstitieuses sur la mandragore. C'est ainsi que *Zouthf-Allah-el-Hamili*, qui exerçait la médecine, dit avoir cueilli cette plante plusieurs fois sans aucun accident, sans entendre de cris, sans recevoir de commotion, etc., et ajoute qu'elle n'a aucune vertu, même médicale.

ASTÉRÉOMÈTRE s. m. (a-sté-ré-o-mè-tre — du gr. *astêr*, astre; *métron*, mesure). Astr. Instrument destiné à calculer le lever et le coucher des astres dont on connaît la déclinaison à l'heure du passage au méridien. ‖ On dit aussi ASTROPHANOMÈTRE et ASTÉROMÈTRE.

ASTÉRÉOMÉTRIE s. f. (a-sté-ré-o-mé-tri — rad. *astéréomètre*). Astr. Art de calculer le lever et le coucher des astres.

ASTÉRÉOMÉTRIQUE adj. (a-sté-ré-o-mé-tri-ke — rad. *astéréométrie*). Astr. Qui a rapport, qui appartient à l'astéréométrie.

ASTÉRIA, fille de Cœus et de Phébé, sœur de Latone et mère d'Hécate; fut aimée de Jupiter, qui, ne pouvant vaincre sa résistance, la métamorphosa en caille. Elle se précipita ensuite dans la mer, où elle devint l'île de Délos.

ASTÉRIADE s. f. (a-sté-ri-a-de — rad. *astérie*). Zool. Genre de stellérides pentastéries.

— Bot. Genre de gentianées.

ASTÉRIADÉ, ÉE adj. (a-sté-ri-a-dé — rad. *astériade*). Zool. Qui ressemble à une astériade. ‖ s. f. pl. Famille de gentianées, ayant pour type le genre *astériade*.

ASTÉRIDE adj. (a-sté-ri-de — du fr. *astérie*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Zool. Qui a la forme d'une astérie. Syn. de *astéroïde*. ‖ s. f. pl. Famille des stellérides ou étoiles de mer caractérisée par un tubercule madréporique sur le dos.

ASTÉRIDÉ, ÉE adj. (a-sté-ri-dé — du fr. *aster*, et du gr. *eidos*, ressemblance). Bot. Qui ressemble à un aster. ‖ s. f. pl. Genre de plantes qu'on trouve sur les bords de la rivière des Cygnes, dans la Nouvelle-Hollande.

ASTÉRIE s. f. (a-sté-rî — du gr. *astêr*, astre). Zool. Famille de zoophytes de l'ordre des stellérides, classe des échinodermes.

— Minér. Espèce d'opale qui présente au soleil le phénomène de l'astérisme.

— Phys. Point étincelant que l'on observe dans une masse de cristal frappée, dans certaines conditions, par un rayon lumineux. Si un rayon tombe directement, et quelquefois après réflexion, sur une lame de cristal taillée perpendiculairement à l'axe, il peut produire, dans l'intérieur de la lame, l'image d'une étoile plus ou moins brillante, à laquelle on a donné ce nom d'*astérie*. M. Babinet a observé que ce phénomène ne se manifeste qu'avec des lames cristallines dont la transparence est troublée par des stries régulières dissimulées dans leur masse; et il l'a expliqué par le jeu de la lumière réfléchie à la surface de ces rayures.

— **Encycl.** Zool. Les *astéries*, appelées vulgairement *étoiles de mer*, doivent leur nom à leur forme étoilée. Elles présentent un corps orbiculaire convexe en dessus, très-plat en dessous, divisé en rayons ou bras; une peau coriace recouverte soit d'épines, soit de tubercules, soit de plaques. Le nombre des rayons est généralement de cinq; dans certaines espèces, il dépasse vingt. Chaque rayon présente en dessous un sillon longitudinal aux côtés duquel se trouvent les petits trous qui laissent passer les pieds ou tentacules ambulatoires. Ces tentacules sont rétractiles, et ne paraissent plus dès qu'on retire l'animal de l'eau. Au centre des rayons, et sur la face inférieure, se trouve une grande ouverture,